



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature**

Direction de l'eau et de la biodiversité

La Défense, le 23 juillet 2025

*Sous-direction de la protection et de la gestion de l'eau,
des ressources minérales et des écosystèmes aquatiques*

*Bureau de la politique des ressources minérales
non énergétiques*

*Affaire suivie par Clara Deruy
Mél. : clara.deruy@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 01 40 81 91 07*

Objet : synthèse et attestation de la participation du public relative à la demande de permis exclusif de recherche de mines dit permis « Taranis » dans les départements du Morbihan (56), d'Ille-et-Vilaine et du Loire-Atlantique.

1. Le processus de consultation

Une participation du public portant sur une demande d'octroi de permis exclusif de recherches de mines d'argent, de bismuth, de cobalt, de cuivre, d'étain, de germanium, d'indium, de lithium, de molybdène, de niobium, d'or, de tantale, de titane, de tungstène, de platine, des métaux de la mine du platine, de plomb, de rhénium, de zinc, de zirconium, des terres rares et des substances connexes dit permis « Taranis » présentée par la société par actions simplifiée Breizh ressources, s'est déroulée **du 19 mai au 18 juin 2025 inclus**, sur le site Internet du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique.

Au total, **880** avis courriels ont été recueillis pour le projet Taranis. Sur l'ensemble des messages dont l'origine géographique était connue, la majorité provenait des départements et des communes concernées. De plus, **396** avis concernaient indistinctement la présente demande et les deux autres demandes de PER de Breizh Ressources « Bélénos » et « Epona ».

2. Les contributions

Sur les 839 mails adressés, **814 se sont prononcés défavorablement à l'octroi du PER**. Vingt-cinq contributions se sont prononcées favorablement à un octroi pour la

sécurisation d'un approvisionnement européen en métaux stratégiques et le potentiel de création d'emploi direct et indirect. Les questionnements et remarques soulevés par l'ensemble des avis reçus sont résumés ci-dessous.

Au-delà des contributions des citoyens, certains acteurs institutionnels locaux se sont également prononcés. La liste de ces acteurs ainsi que leurs avis pour le projet Taranis en particulier sont présentés ci-dessous.

Confédération paysanne d'Ille-et-Vilaine	Défavorable
Syndicat "Atlantic'eau, service public de l'eau potable"	Reservé si zones couvertes par les périmètres de protection rapprochée et éloignée nouvellement définis soient exclues des zones de recherche minière; exclure le secteur de beslé des travaux de recherche
Confédération paysanne du Morbihan	Défavorable
Comité Régional Conchylicole de Bretagne sud	Réservé à condition d'un comité de suivi local incluant les représentants des professionnels, évaluation spécifique des impacts sur la conchyliculture, suivi physico-chimique et microbiologique des eaux en amont et en aval des zones de travaux
Collectif Carriere Tahun	Défavorable
Fédération du Morbihan pour la pêche et la protection du milieu aquatique	Défavorable
Syndicat Forestier de Bretagne	Défavorable
Association "La Nature en ville"	Défavorable
Députée d'Ille-et-Vilaine	Défavorable : société de droit canadien, l'or ne constitue pas un métal nécessaire à la transition énergétique ; phase d'exploration ne peut être dissociée d'une phase d'exploitation, donc il faut être en capacité d'analyser l'impact local sur l'environnement et les populations d'une ouverture de mine. Impact sur la ressource en eau, 97% des masses sont en mauvais état en Ille

	et Vilaine, le SAGE est en cours de révision, risque de pollution des nappes phréatiques par les forages ; besoin d'une stratégie nationale de sobriété et demande à ce que les avis des différentes administrations publiques sollicités dans l'instruction soient publiques.
Élus du Conseil Régional de Bretagne, Les écologistes de Bretagne	Défavorable enjeux de pollution des nappes phréatiques, mauvais états des masses d'eau, risque d'inondations
Chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine	Défavorable
Parti politique "Les écologistes Bretagne"	Défavorable
Conseiller municipal de Bains-sur-Oust	Défavorable , pollution/ inondation
Association "France Nature Environnement Pays de la Loire et Loire Atlantique"	Défavorable et éviter les zones humides pour tous les travaux ; si présence d'espèces protégées avant les travaux qu'est-ce qu'il se passe ?
Association "Eau et Rivières de Bretagne"	Défavorable et éviter autant que possible les périmètres de protection éloignée
Confédération paysanne de Loire-Atlantique	Défavorable
Comité de défense de l'environnement du Sud ouest Ille et Vilaine	Défavorable

Sur les 396 mails adressés, **388 se sont prononcés défavorablement à l'octroi du PER**. Huit contributions se sont prononcées favorablement à un octroi pour l'intérêt stratégique du projet et la nécessité d'approvisionnements européens en métaux critiques. Les questionnements et remarques soulevés par l'ensemble des avis reçus sont résumés ci-dessous.

La liste de ces acteurs ainsi que leurs avis pour les projets de Breizh Ressources sont présentés ci-dessous :

Groupe des élus écologistes département Pays de Loire Atlantique	Défavorable
Association "Eau & Rivières de Bretagne"	Défavorable
Associations "Résistance 5G Nantes"	Défavorable
Association "Bretagne vivante"	Défavorable
Association "Bien vivre en Anjou"	Défavorable
Elue d'Anjou Bleu Communauté	Défavorable

2.1. Sur la forme

La plupart des commentaires insiste sur le manque d'information du territoire concerné par la demande, préalablement à son dépôt et au lancement de la consultation publique dématérialisée. Et considèrent que l'exploration de notre sous-sol ne devrait pas être confié à des entreprises privées étrangères, mais à l'Etat.

2.2. Sur le fond

Bien que plusieurs avis de rejet non argumentés aient été déposés, de nombreuses contributions ayant procédé à une analyse du dossier de demande ont été remises.

Les arguments soulevés pour remettre en cause la pertinence du projet sont regroupés et détaillés ci-dessous :

- **Sur le programme de recherche et ses impacts** : les avis pointent le manque de détail et précision relatif aux travaux envisagés (forage, nombre, profondeur, localisation, plateforme) qui ne permet pas d'apprécier leurs futurs impacts sur les intérêts protégés.

L'une des préoccupations majeures concerne l'impact de ce programme sur la ressource en eau. Plusieurs avis s'interrogent sur la quantité d'eau nécessaire à la réalisation des travaux prévus ainsi qu'aux enjeux de pollution associés des eaux souterraines et de surface.

Une autre préoccupation majeure concerne l'impact de ce programme sur la biodiversité et sur les paysages avec la destruction d'écosystèmes fragiles et la destruction des paysages qui sont importants pour le tourisme de la région. **Une autre préoccupation concerne l'impact de ce programme sur la santé publique** (poussières, métaux lourds, cancers et nuisances sonores).

Plusieurs avis font part de leurs refus de prélèvements sur leurs terrains ou parcelles.

- **Sur les enjeux que recoupent le périmètre de demande.** De nombreux enjeux ont été invoqués dans les contributions : la densité humaine de la zone d'étude, la zone spéciale de conservation de Marais Vilaine, le site Natura 2000 Marais de Vilaine, un réseau important de zones humides, la présence de zones de captages d'eau potable, les zones agricoles locales, plusieurs ZNIEFF.

Ces enjeux, et particulièrement ceux relatifs aux zones humides et aux zones de captage, sont jugés insuffisamment pris en compte dans la demande, la notice d'impact estimant le programme d'exploration comme ayant des impacts limités voire insignifiants et les périmètres de protection éloignés des captages ne sont pas exclus des zones de travaux.

- **Sur l'entreprise pétitionnaire** : plusieurs avis soulèvent le fait que l'entreprise n'est pas basée en Bretagne mais constitue une coquille vide gérée par une entreprise canadienne domiciliée aux Bermudes. Point qui serait en défaveur d'un projet minier favorisant les retombées territoriales positives.

A ce titre, le fait que la société mère soit canadienne inquiète certaines personnes, notamment dans le cas où des désordres liés aux travaux miniers surviendraient.

- **Sur la pertinence du modèle minier de façon générale** : beaucoup d'avis s'appuient sur des exemples de territoires post exploitation minière concernés par des recommandations ARS très contraignantes pour démontrer qu'un projet minier impacterait trop négativement le territoire, en termes de pollution des eaux et de crainte pour la santé publique notamment. L'Etat étant jugé défaillant dans le cadre de l'après-mine. Par ailleurs, certains avis pointent que la production éventuelle ne se substituera pas à une production étrangère ne respectant pas les règles européennes, mais s'y ajoutera.

De plus, certains craignent que l'implantation d'une mine dans la région entraîne une dévalorisation immobilière de leurs biens.

Enfin, certains avis dénoncent le fait que ce type de projet minier ne profite qu'à des entreprises étrangères et non au territoire (faibles retombées locales et peu d'emplois créés).

- **Sur la compatibilité du projet avec les documents de planification** : certains avis jugent que le projet serait en contradiction avec la loi ZAN, que les engagements climatiques sont ignorés, en contradiction avec les objectifs de la COP 21 (de réduire les émissions de gaz à effets de serre et de protéger les puits de carbone naturels), incompatibilité avec le pacte vert européen (sobriété énergétique, réduction empreinte écologique des activités industrielles et préservation de la biodiversité), contradiction avec la stratégie nationale de bas carbone (SNBC qui fixe comme priorité de réduire la dépendance des industries polluantes), et enfin certains dénoncent un non-respect de la Convention d'Aarhus.

- **Sur la compatibilité du projet avec les activités locales** : le projet serait une menace pour le tourisme, une menace pour l'agriculture locale notamment au niveau de la ressource en eau.

Au-delà des avis portant sur la demande elle-même, plusieurs avis ont remis en cause la pertinence des objectifs nationaux de transition énergétique dans lesquels s'inscrivent certaines substances visées par la demande, prônant des arguments de sobriété et de recyclage.

L'ensemble de ces éléments seront analysés dans le cadre de l'instruction centrale.

Le chef du bureau de la politique
des ressources minérales non
énergétiques

A handwritten signature in blue ink, reading "Gaillaud." with a stylized flourish at the end.

Jean-François Gaillaud